



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## ProOne DISSOLVANT MOUSSE ET ALGUES FAÇADES

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	ProOne DISSOLVANT MOUSSE ET ALGUES FAÇADES
<b>Code du produit</b>	7514989, 1003244, 1003245
<b>L'identifiant unique de formulation (UFI)</b>	WJNM-70HV-C006-R0S8

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produits de protection Produit biocide
---	---

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	BMS Building Materials Suisse BR Bauhandel AG Riedmattstrasse 2 CH-8153 Rümlang T +41 31 370 48 48 info@bmsuisse.ch www.pro-one.ch
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

<b>Date de révision</b>	03.03.2023
-------------------------	------------

<b>Version</b>	GHS 2
----------------	-------

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

#### **Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection et protection des yeux.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer le contenu / le conteneur partiellement vide dans les déchets dangereux. Les conteneurs vides doivent être éliminés comme des déchets ménagers.

#### **Informations supplémentaires**

Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

#### **Identificateur de produit**

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures, No.-CAS 68424-85-1, No.-CE 270-325-2

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Solution aqueuse de tensio-actifs et des biocides.

<b>Composants</b>	<b>% en poids</b>	<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures	2.4%	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68424-85-1 No.-CE: 270-325-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Symptômes les plus importants: Érythème.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Gants en Nitrile. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage** Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur

<b>sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

*Protection des mains* Gants en caoutchouc ou en plastique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## ***RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques***

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	< 0°C
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	> 100 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.

<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	neutre
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (CAS 68424-85-1)</b> Oral LD50 Rat = 426 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Peut changer le pH de l'eau.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Numéro d'élimination des déchets: 20 01 14. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  
Classe de stockage 12.

### Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (CAS 68424-85-1)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	940 g/kg Sunset Date: 01/31/2025 (dry weight) 972 g/kg Sunset Date: 10/31/2032 (dry weight)
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 3 Product Type: 4 Product Type: 8
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Avoid contact with eyes.
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use	Rinse-off hair [head] products
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration	3 % MAC (rinse-off hair [head] products, as Benzalkonium chloride)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	In the final products the concentrations of Benzalkonium chloride, bromide and saccharinate with an alkyl chain of C14 or less must not exceed 0.1% (as Benzalkonium chloride) For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product Avoid contact with the eyes
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Conditions of Use and Warnings	Avoid contact with the eyes
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration	0.1 % MAC (as Benzalkonium chloride)
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	671 Product type 1, 2, 10, 11, 12, 22 (270-325-2)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 9
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	8 - Wood preservatives (Commission Implementing Decision 2017/2334/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2021/1063/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2021/1063/EU)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Expiry Dates	Expiration date: January 31, 2025 Product type 8 (important details in Commission Directive 2013/7/EU, listed under EC Number 270-325-2)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Minimum Purity	940 g/kg 8 (dry weight, important details in Commission Directive 2013/7/EU, listed under EC Number 270-325-2)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Product Type	Product type 8 (details in Commission Directive 2013/7/EU and Commission Implementing Decision 2017/2334/EU, listed under EC Number 270-325-2)

EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Specific Provisions

Member States shall ensure that authorisations are subject to the following conditions: 1. For industrial or professional users safe operational procedures shall be established, and products shall be used with appropriate personal protective equipment, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that risks can be reduced to an acceptable level by other means. 2. Products shall not be used for treatment of wood with which children may enter in direct contact, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that risks can be reduced to an acceptable level. 3. Labels and, where provided, safety data sheets of products authorised shall indicate that industrial or professional application shall be conducted within a contained area or on impermeable hard standing with bonding, and that freshly treated timber shall be stored after treatment on impermeable hard standing to prevent direct losses to soil or water, and that any losses from the application of the product shall be collected for reuse or disposal. 4. Products shall not be authorised for treatment of wood that will be in contact with fresh water or used for outdoor constructions near or above water, continually exposed to the weather or subject to frequent wetting, unless data is submitted to demonstrate that the product will meet the requirements of Article 5 and Annex VI, if necessary by the application of appropriate mitigation measures (important details in Commission Directive 2013/7/EU, listed under EC Number 270-325-2) Present ([270-325-2])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

**Produit biocide**

Present

CHZN5130

Type de produit: 02-28.

Type de produit: 10-00.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

ProOne DISSOLVANT MOUSSE ET ALGUES FAÇADES

Date d'impression  
03.03.2023

10 / 11

GHS 2

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.